



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : <b>Maison individuelle</b> Adresse : <b>Le Grelat 24220 CASTELS</b> Nombre de Pièces : <b>4</b> Numéro de Lot : <b>Sans Objet</b> Référence Cadastre : <b>NC</b> Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Descriptif du bien : <b>Maison individuelle de 4 pièces + dépendances</b> Encombrement constaté : <b>Maison meublée</b> Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : <b>Sans Objet</b> Bâtiment : <b>Sans Objet</b> Porte : <b>Sans Objet</b> Escalier : <b>Sans Objet</b> Mitoyenneté : <b>OUI</b> Bâti : <b>NON</b> Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>
---	--

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame et Monsieur SATGE Jacques et Yolande**  
 Qualité : **Particulier**  
 Adresse : **Le Grelat  
24220 CASTELS**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :  
 Qualité :  
 Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **CLAUZEL Julien**  
 Raison sociale et nom de l'entreprise :  
**SAS T2L Expertise**  
 Adresse : **21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC**  
 N° siret : **80792986400013**  
 N° certificat de qualification : **CPDI 4793**  
 Date d'obtention : **06/06/2018**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**  
**116b rue Eugène Pottier**  
**35000 RENNES**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA France IARD**

N° de contrat d'assurance : **10583929904**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2020**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>RDC</b>		
<b>Chambre n°1</b>	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
<b>Garage</b>	Mur - Blocs béton creux	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Hourdis	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
<b>Cellier</b>	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Terre	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
<b>1er</b>		
<b>Chambre n°2</b>	Mur - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Revêtement PVC collé	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Embrasures - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Salle d'eau/WC n°1	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Revêtement PVC collé	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Embrasures - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Poutres - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.	
Séjour/Cuisine	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Revêtement PVC collé	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Embrasures - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Embrasures - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
Fenêtre n°2 Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
<b>Veranda</b>	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°4 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°4 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°4 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°5 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°5 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°5 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.	
<b>Façades</b>	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Conduit de fluide - Métal	Absence d'indices d'infestation.
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
<b>Terrasse</b>	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Mur - Crépi	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
<b>Extérieur</b>	Végétation, souches, piquets et débris bois - Bois	Absence d'indices d'infestation.
<b>Abris de jardin</b>	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pare pluie	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Plastique	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
<b>Abris bois</b>	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°3 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°3 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pare pluie	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Terre	Absence d'indices d'infestation.
Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.	
Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.	
<b>Salle d'eau/WC n°2</b>	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Dormant - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Vernis	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
Studio	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois Lambris	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.	
Façades dépendance	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Pierres, mortier	Absence d'indices d'infestation.
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
	Conduit de fluide - Métal	Absence d'indices d'infestation.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	<p><b>Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).</b></p> <p><b>CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES</b> (<i>ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission</i>)</p> <p>Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.</p> <p><b>Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.</b></p>

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



**F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION**

Les faces des planchers cachées par un revêtement collé (Moquettes, revêtement PVC etc) n'ont pas été contrôlées car inaccessibles sans dégradation.

Ouvrages et parties d'ouvrages invisibles sans démontage ou dégradations.

Les murs derrière les doublages (Placo, Plâtre, Briques etc) n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans dépose des cloisons.

Les sols et pans de mur inaccessibles du fait de la présence des meubles fixes (Cuisine, Salle de Bain) n'ont pas été contrôlés.

Tout ouvrage de bois (impossibilité technique d'accès sans travaux destructifs de la structure) noyé dans la maçonnerie ou sous plâtres, dans une structure bois (solivage entre étages, planchers) n'ont pas été contrôlés.

Vide sous doublage et plafond inaccessible, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs. Tout ouvrage se rapportant aux pièces non visitées citées en E.

**G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

**H CONSTATATIONS DIVERSES**

**Il a été repéré d'autres polluants organiques du bois, nous vous conseillons de faire réaliser un état parasitaire sous référence de la norme NF P 03-200.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

**RESULTATS**

**Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.**

**NOTE**

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **15/06/2021**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



CACHET DE L'ENTREPRISE	
Signature de l'opérateur 	Référence : <b>SATGE 6016 16.12.20 T</b> Fait à : <b>MONTIGNAC</b> le : <b>16/12/2020</b> Visite effectuée le : <b>16/12/2020</b> Durée de la visite : <b>1 h 00 min</b> Nom du responsable : <b>PONS Julien</b> Opérateur : Nom : <b>CLAUZEL</b> Prénom : <b>Julien</b>

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





# CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES



La colonie est souterraine. Le termitier trouve sous terre l'eau indispensable à sa vie. Dans le termitier résident le roi et la reine, les jeunes larves, les nymphes et les soldats. Les ouvriers travaillent à la recherche d'aliments et remontent les galeries ou ils circulent à l'aide de la fumée dont un signal-récepteur incessant. Ces galeries, toujours vides de corps, sont construites en argile.

Le rapport - Etat du bâtiment relatif aux termites - fait état de présence de Termites ou d'indices de présence de Termites. Pour lutter efficacement contre ces insectes, il est indispensable de bien connaître leurs habitudes ...

Les termites sont caractérisés en particulier par des insectes blanchâtres, de 5 à 7 millimètres de long, peu visibles hors de leur milieu naturel, la terre et le bois. Ils possèdent une organisation sociale avec reproducteurs mâles et femelles, ouvriers, soldats et larves.

**Bois Attaqués :** Toutes les essences de bois, les Termites s'attaquent même aux plastiques, caoutchouc, textiles, polystyrène.

**ATTENTION :** Les termites faussement appelés "fourmis blanches" sont souvent confondus avec cette espèce d'Hyménoptère.



Les termites creusent le bois de l'intérieur. Le bois s'affaiblit et ne peut plus jouer son rôle dans le maintien de la structure de la construction.

Ils peuvent dégrader tous les objets constitués de bois (meubles...) et de cellulose (papiers, livres...). Lorsqu'ils recherchent leur nourriture ils endommagent parfois les matériaux tendres qui se trouvent sur leur chemin (plâtre, isolants, papiers peints...).



L'activité de ces insectes peut causer des effondrements d'équipements (parquets, plafonds, chambranles,...) voire l'écroulement de constructions laissées à l'abandon.



Lorsqu'ils rencontrent des matériaux trop durs, les termites les contournent en construisant des galeries faites de particules agglomérées. Ils peuvent également s'adapter et utiliser des conduits existants pour se déplacer (gaines électriques...).

## PROTEGER LE BÂTIMENT

Dans les régions infestées, avant ou après la construction d'un bâtiment, il convient de prendre les mesures adaptées pour protéger sa maison. Chaque propriétaire peut prendre des précautions élémentaires et effectuer des contrôles sur les endroits sensibles et propices aux infestations. **ATTENTION :** l'élimination des déchets infestés par les termites doit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur (consulter les services municipaux pour plus de précisions)

- Éliminer tous les débris cellulostiques dans le voisinage du bâti : cartons, souches, piquets et tout bois de coffrage (surtout ne pas enterrer).
- Éliminer toute la végétation à l'endroit de la construction, sur une bande de deux mètres au-delà du périmètre.
- Éliminer tous les points d'humidité stagnante / stopper les fuites d'eau.
- En cas de travaux, utiliser de préférence des bois d'œuvre ayant subi un traitement préventif contre les Termites
- Ne pas stocker du bois de chauffage le long des murs.
- N'entreposez pas les bois, cartons, emballages dans les caves, remises, vid sanitaires à même le sol.
- Appuyez-vous sur les professionnels du traitement de votre secteur pour avoir un avis technique concernant votre situation



Le danger, et par la même, l'étendue des destructions provoquées par les termites, provient du fait que l'on ne voit rien, que l'on n'entend rien. Parfois, en outre, le travail destructeur s'accomplit avec une foudroyante rapidité.

Il est à noter, en règle générale, que les bois altérés par les champignons, qui sont l'indice d'une présence d'humidité, ont la préférence des termites.

Les termites sont lucifuges et redoutent toute exposition à l'air. Ainsi, les galeries faites par les termites sont de deux types : soit creusées dans le sol ou les matériaux tendres tels que le bois, les matières plastiques, le plâtre ; soit construites avec un mélange de terre, de particules de bois, d'excrément et de salive à la surface de matériaux trop durs pour pouvoir être forés, comme le béton, le ciment et la pierre. Elles forment alors un réseau de petits cordons ou cordonnets courant sur les murs.